

Communauté de Communes  
de La terre des 2 caps

2022



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Le Cardo - 62250 MARQUISE  
03.21.87.57.57  
contact@terredes2caps.com  
www.terredes2caps.fr

# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>I) La loi de Finances 2022 .....</b>	<b>4</b>
I.1) Le contexte général .....	4
I.2) L'évolution des concours financiers .....	4
<b>II) L'évolution de l'épargne de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps .5</b>	<b>5</b>
<b>III) Les orientations budgétaires 2022 du budget général.....8</b>	<b>8</b>
A) Le budget général .....	8
a) Les dépenses de gestion courante 2022.....8	8
• Les charges à caractère général.....8	8
• Les charges de personnel .....	9
b) Les recettes de gestion courante.....11	11
• Les produits des services du domaine et des ventes .....	11
• Les impôts et taxes .....	12
c) Les opérations d'équipement .....	12
d) L'analyse prospective.....14	14
B) Les budgets annexes.....16	16
C) Les régies.....18	18
<b>IV) Etat de la dette de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps .....19</b>	<b>19</b>
A) Budget Principal.....19	19
B) Budget de la régie de l'assainissement.....21	21

## Préambule :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Cette obligation est également applicable aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité :

- « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 . Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».
- « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le décret d'application correspondant a été publié au Journal Officiel le 24 juin 2016, et reprend l'ensemble des points mentionnés ci-dessus, qui sont codifiés à l'article D 2312-3 du CGCT.

## Planning prévisionnel

- Conseil Communautaire du 9 mars 2022 : Rapport d'Orientations Budgétaires
- Conseil Communautaire du 6 Avril 2022 : vote du budget primitif 2022 et des taux d'imposition pour 2022

## D) La Loi de Finances 2022

### I.1) Le contexte général

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au S1 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

### I.2) L'évolution des concours financiers

Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ». Présenté en conseil des ministres le mercredi 22 septembre 2021, le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros. Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes.

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales et tient donc sa promesse de stabilité des dotations sur l'ensemble du mandat.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont mêmes en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. Mais l'explication provient surtout du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercommunalités à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale

d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance. Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros ou Territoires d'industrie.

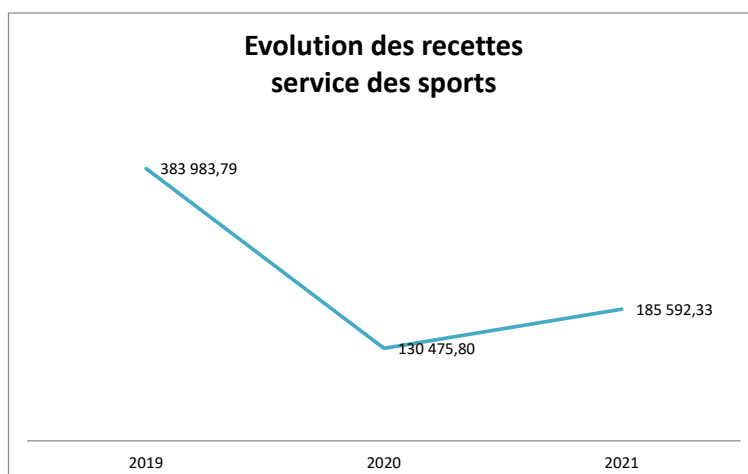
Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

## II) L'évolution de l'épargne de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps

5

Terre des 2 caps	2017	2018	2019	2020	2021
Produits fiscaux	4 763 088	6 046 761	5 938 616	6 080 575	6 159 973
Dotation et participation	1 017 078	1 177 038	1 213 102	1 688 479	1 406 335
Produits des services, du domaine et ventes	1 090 103	1 111 214	1 151 753	741 614	937 001
Autres produits de gestion courante et divers	1 186 567	977 171	1 174 876	1 019 067	1 212 140
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 056 837</b>	<b>9 312 184</b>	<b>9 478 346</b>	<b>9 529 736</b>	<b>9 715 449</b>
Charges de personnel	3 600 215	3 722 337	3 637 194	3 675 577	3 846 426
Charges à caractère général	2 933 063	3 206 234	3 464 247	3 070 631	3 653 616
Autres charges de gestion courante et divers	423 856	412 052	457 659	787 230	518 894
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 957 134</b>	<b>7 340 623</b>	<b>7 559 101</b>	<b>7 533 439</b>	<b>8 018 936</b>
<b>Epargne courante</b>	<b>1 099 703</b>	<b>1 971 561</b>	<b>1 919 245</b>	<b>1 996 297</b>	<b>1 696 514</b>
Produits exceptionnels (hors 775)	10 500	12 801	206 241	17 428	29 555
Charges exceptionnelles	250 068	343 257	427 008	399 179	354 288
<b>Epargne de gestion</b>	<b>860 135</b>	<b>1 641 105</b>	<b>1 698 477</b>	<b>1 614 546</b>	<b>1 371 780</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0
Charges financières	202 412	241 233	226 770	211 377	186 374
<b>Epargne brute</b>	<b>657 724</b>	<b>1 399 872</b>	<b>1 471 708</b>	<b>1 403 169</b>	<b>1 185 405</b>
Remboursements d'emprunt	322 842	389 328	403 088	417 404	407 465
<b>Epargne nette</b>	<b>334 882</b>	<b>1 010 543</b>	<b>1 068 619</b>	<b>985 765</b>	<b>777 940</b>

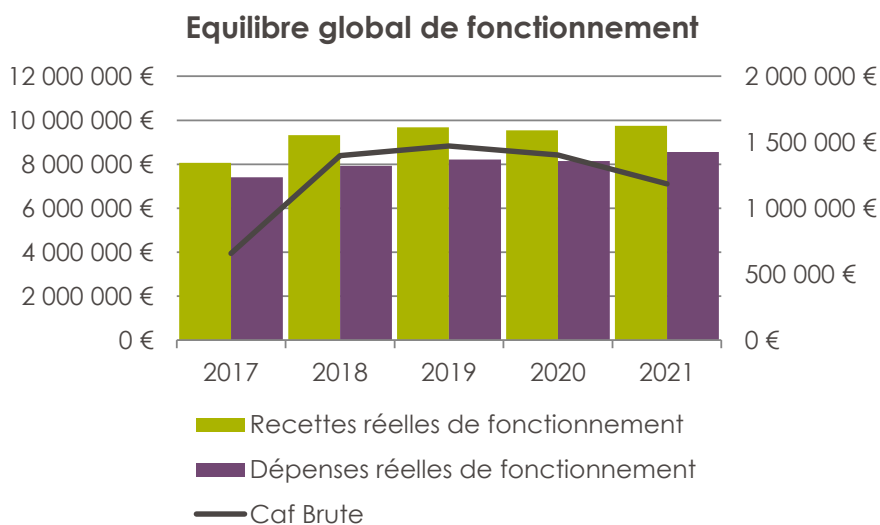
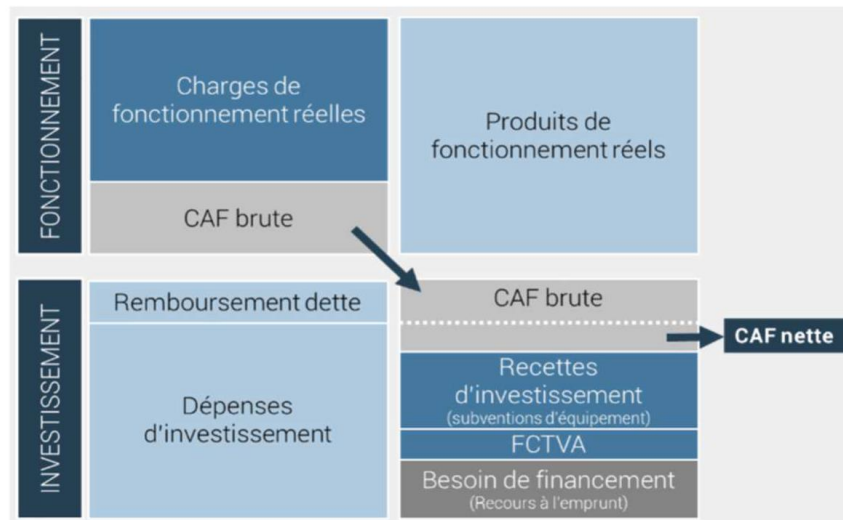
L'année 2021 a malheureusement accentué les effets de la crise sanitaire. Les services générateurs de produits (Capoolco, Mimoyecques) n'ont pas, au regard des décisions gouvernementales relatives à leurs conditions d'ouverture, retrouvé leurs niveaux de recettes de 2019.



A contrario, d'autres services ont retrouvé un rythme de fonctionnement normal et par conséquent le niveau de dépenses que cela implique.

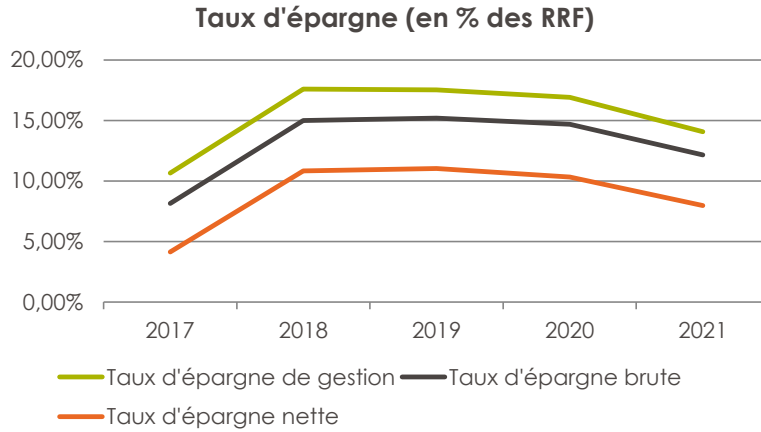
La continuité de la crise sanitaire engendre, pour la deuxième année consécutive, une dégradation de l'épargne nette de la Communauté de Communes.

Cette dernière est passée de 985 K€ en 2020 à 777 k€ en 2021, soit une baisse de 21,10 %.

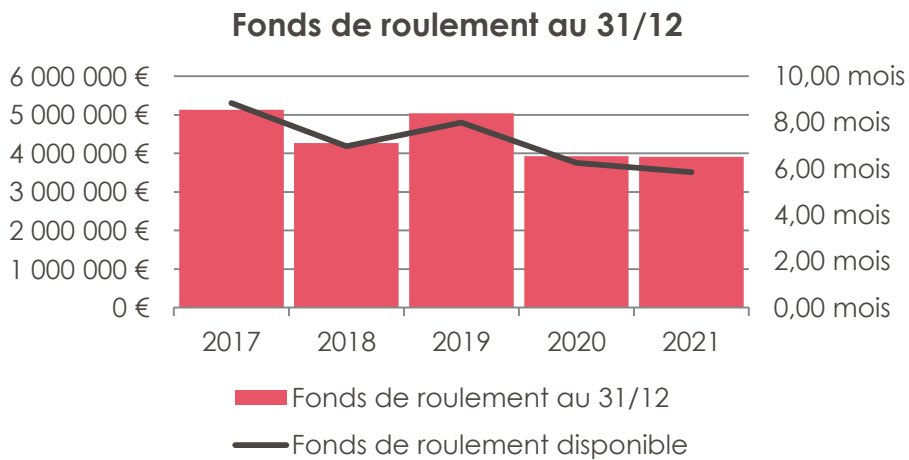
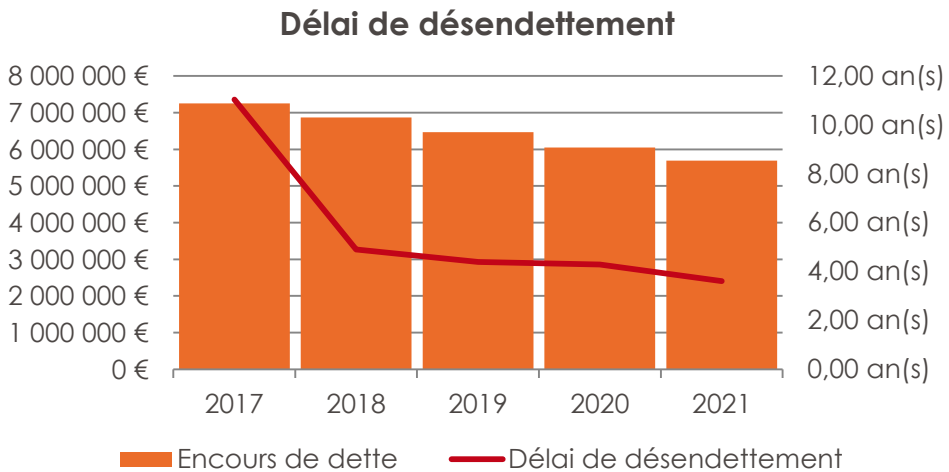


Les récentes prises de compétences, effectuées sans transfert de moyens, participent à cette dégradation. Il est pertinent de citer ici l'exemple du transfert de la compétence mobilité qui a engendré la prise en charge des transports scolaires à hauteur de 40 k€ en 2021 (87 k€ en année pleine) sans recette associée.

Néanmoins, le taux d'épargne net (part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette) reste cohérent et représente presque 8% (seuil de prudence généralement admis : 7%) des recettes réelles de fonctionnement.



Cette épargne, associée à une légère ponction sur le fonds de roulement, a permis à la Communauté de Communes de financer ses investissements sans recours à l'emprunt et ainsi de continuer sa politique de désendettement.





### III) Les orientations budgétaires 2022 du budget général

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, des concertations budgétaires ont été organisées. Durant ces réunions, Mr Le Président, la Direction Générale des Services, le Service des Finances ont rencontré les différentes directions et chefs de service.

L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels transmis, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi d'identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires.

#### A) Le budget général

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires jusqu'au vote des budgets primitifs 2022. Au regard des premières orientations, la section de fonctionnement du budget principal pour l'année 2022 et les indicateurs financiers pourraient se présenter de la manière suivante :

			2022
Soldes intermédiaires de gestion	(+)	Recettes de gestion courante	10 737 097
	(-)	Dépenses de gestion courante	9 437 546
	(=)	Epargne courante	1 299 551
	(+)	Produits exceptionnels (hors 775)	10 000
	(-)	Charges exceptionnelles (subventions BA)	295 000
	(-)	Dotations aux provisions	0
	(=)	Epargne de gestion	1 014 551
	(+)	Produits financiers	0
	(-)	Charges financières	188 469
	(=)	Epargne brute	826 081
	(-)	Remboursements d'emprunt	448 993
	(=)	Epargne nette	377 088

#### a) Les dépenses de gestion courante 2022

(-)	<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>9 437 546</b>
	011. Charges à caractère général	3 871 508
	012. Charges de personnel et frais assimilés	4 223 801
	014. Atténuation de produits	800 161
	65. Autres charges de gestion courante	542 076

- Les charges à caractère général :

Alors que le taux d'inflation atteint 5% dans la zone euro et que les prix de l'énergie sont au plus haut, l'objectif fixé aux services dans le cadre de l'élaboration budgétaire a été de contraindre au maximum les dépenses de fonctionnement.

Malgré cette contrainte, la prévision de dépenses 2022 augmente par rapport au volume financier réalisé en 2021.



Des charges nouvelles sont à prendre en compte. Ces dernières sont notamment constituées par :

- ✓ Les dépenses liées à la Maison France Services (location d'un modulaire durant une année, ...)
- ✓ Les dépenses liées à l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire (42 k€)
- ✓ Les dépenses liées aux transports scolaires pour les communes d'Ambleteuse, Rety et Ferques (87 k€).

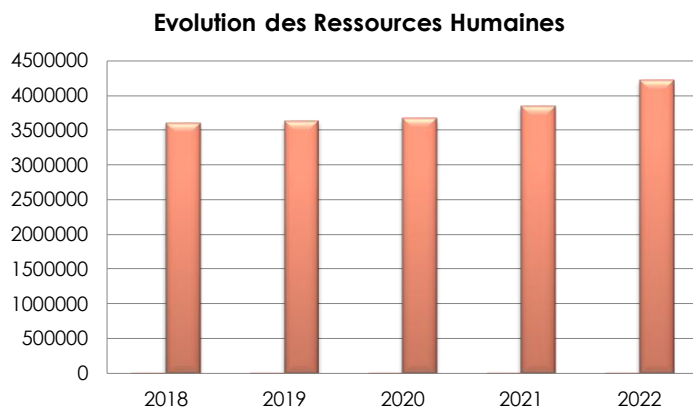
Un focus particulier doit être réalisé sur le service des déchets ménagers. En effet, ce service doit appréhender l'évolution des consignes de tri et la forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (cf. tableau ci-dessous).

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. - Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. - Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. - Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. - Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

De fait, le déficit généré par ce service est évalué à 270 k€ en 2022 et connaît une forte progression par rapport à 2021 (-150 k€). Au regard de ce qui précède, cette tendance ne s'améliorera pas dans les années à venir et il convient donc, à l'instar d'EPCI voisins, de s'interroger sur l'évolution des ressources liées à cette activité. Un réexamen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères semble inévitable à très court terme.

- Les charges de personnel :

Le budget consacré aux ressources humaines en 2022 pourrait s'élever à 4 223 k€, soit une augmentation de 9.8%.



Cette augmentation trouve son origine dans :

- La forte hausse subie par le contrat d'assurance statutaire : +20 k€
- Les évolutions réglementaires relatives aux agents de la catégorie C : +35 k€
- La création de la Maison France Services : +55 k€
- La création d'un poste de chargé de mission GEMAPI et la prévision d'ouverture d'un poste d'ambassadeur du tri : + 60 k€
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Les effectifs au 31 décembre 2021

10

Directions	Nombre d'agents permanents
Direction Générale	3
Direction de l'Administration Générale	7
Direction Générale des Services Techniques	37
Direction de la Communication, Culture, Sport	27
Direction des Services de Proximité	27
<b>Total général</b>	<b>101</b>

CATEGORIE	Nombre d'agents permanents	Dont femmes	Dont hommes	Total en %
Catégorie A	15	10	5	14.84 %
Catégorie B	19	7	12	18.80 %
Catégorie C	67	43	24	66.36 %
<b>Total général</b>	<b>101</b>	<b>60</b>	<b>41</b>	<b>100 %</b>

Grade	Nombre d'agents permanents	Equivalent Temps plein (ETP)
Adjoint administratif	10	8.94
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	2.30
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	2.80
Adjoint d'animation	1	1
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0.60
Adjoint technique	19	15.66
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	7	6.50
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	8	7.80
Agent social	5	4.37
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Attaché	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	4.60
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Attaché principal	2	2
Educateur des APS	7	6.57

Educateur des APS 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Educateur de Jeunes Enfants	2	2
EJE de classe exceptionnelle	2	2
Infirmier soins généraux de classe supérieure	1	1
Ingénieur	5	5
Puéricultrice classe supérieur	1	1
Rédacteur	1	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	2.2
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Ingénieur principal	1	1
Technicien	2	2
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101</b>	<b>92.34</b>

11

### L'action sociale du personnel

L'action sociale à destination du personnel de la Communauté de Communes Terre des 2 Caps représente au 31/12/2021 la somme de **83 801.54 euros** :

- la cotisation au CNAS : **136** adhérents actifs et retraités soit **27 934.54 euros**,
- les tickets restaurants : **41 892 euros** pris en charge par l'employeur (au total 69 820 euros avec la participation agent) ;
- la participation employeur à la prévoyance garantie maintien de salaire et à la mutuelle : **8 965 euros** et **5 010 euros**.

### Le temps de travail

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps s'est conformée aux obligations issues de la loi de transformation de la fonction publique.

### **b) Les recettes de gestion courante**

<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>10 737 097</b>
013. Atténuation de charges	351 110
70. Produits des services, du domaine et ventes	1 111 580
73. Impôts et taxes	7 104 013
74. Dotation et participation	<b>1 410 895</b>
75. Autres produits de gestion courante	<b>759 500</b>

- Les produits des services du domaine et des ventes

Les prévisions sont ici relativement stables par rapport à 2021.

En effet, un retour à la normale des droits d'entrée liés à la piscine n'est envisagé qu'à compter de 2023.

La redevance spéciale ne devrait pas connaître d'évolution majeure.

En matière de « Petite Enfance », les travaux en cours de finalisation sur la structure de Marquise devraient permettre d'accroître la fréquentation et ainsi générer des produits financiers supplémentaires.

- Les impôts et taxes

Au regard des informations dont nous disposons à ce jour, il semble cohérent d'envisager une recette globale de 7 000 k€. Cette prévision tient compte :

- ✓ de la revalorisation des bases annoncées à 3.4%,
- ✓ de la hausse de la taxe de Gemapi de 5% comme annoncé lors de la Conférence des Maires en date du 17 Mars 2021.

Cette évaluation n'intègre pas de variation des taux applicables à la taxe foncière bâtie, à la taxe foncière non bâtie, à la cotisation foncière des entreprises, à la fiscalité professionnelle de zone.

Toutefois, au regard de l'évolution du coût du service « déchets ménagers », un rééquilibrage des recettes du service est ici envisagé (passage de 13.52 % en 2021 à 14% en 2022). Cette revalorisation permettrait de limiter la forte dégradation de l'épargne (-400 k€) en apportant 60 k€ de recettes complémentaires.

### **c) Les opérations d'équipement**

L'année 2022 sera marquée par :

- ✓ La transformation de Capland en Maison France Services. Cette opération, estimée à 1 000 k€ devrait être finalisée pour la fin 2022.
- ✓ L'étude Cerema relative à l'évolution de la baie de Wissant
- ✓ L'acquisition d'une benne à ordures ménagères
- ✓ La conclusion d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du développement des mobilités douces (liaison centre-bourg littoral).

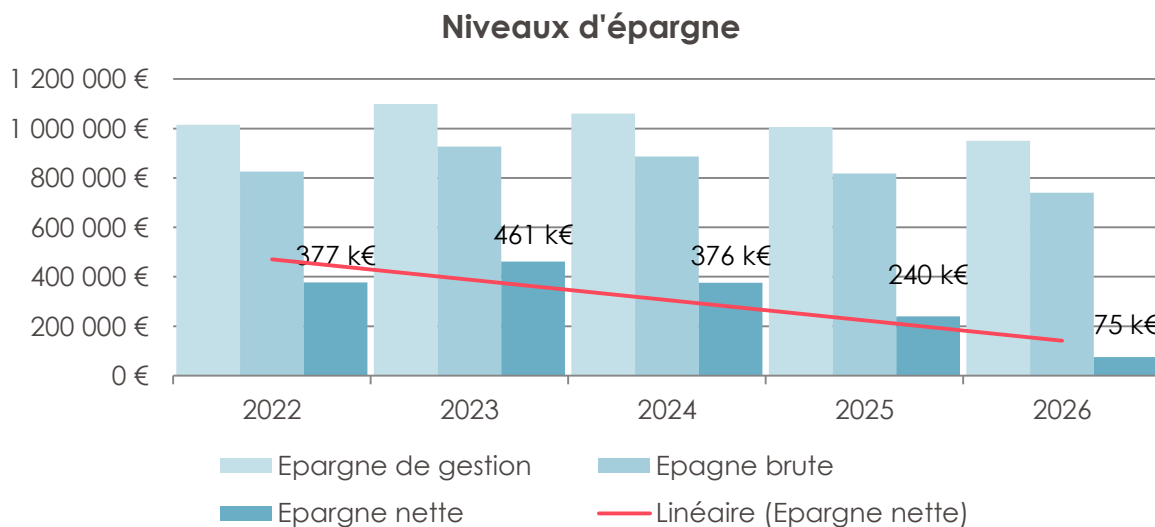
Sont repris, ci-dessous, l'ensemble des projets ayant pu être évoqués au cours de la présente mandature. Sans préjuger des choix politiques qui seront opérés, ces derniers sont planifiés dans le temps afin de mesurer leur impact sur la prospective financière.

**Liste des principales opérations d'investissement évoquées depuis le début de la mandature et reprises dans le prospective**

Investissement	Total	2022	2023	2024	2025	2026
Pôle Technique Environnemental phase 3	1 500 000		1 500 000			
DM : Acquisition de Bennes à ordures ménagères, ...	545 300	295 300	250 000			
GEMAPI : Réfection de la digue d'Ambleteuse et étude CEREMA ...	2 420 000	220 000	200 000	1 600 000	200 000	200 000
Réqualification de la piscine	1 900 000				1 900 000	
Urbanisme (PLUI)	45 000	45 000				
Maison France Services	986 000	986 000				
Projet Pôle Gare	1 000 000		300 000	300 000	400 000	
Mobilité	1 629 000	429 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Enveloppe investissement non affectée	1 524 719	524 719	250 000	250 000	250 000	250 000
Subventions d'équipement	898 000	98 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Acquisitions logiciels, matériel de bureau et informatique, mobilier et autres immobilisc	453 200	53 200	100 000	100 000	100 000	100 000
Méthanisation	950 000			300 000	300 000	350 000
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>13 851 219</b>	<b>2 651 219</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 050 000</b>	<b>3 650 000</b>	<b>1 400 000</b>

#### d) L'analyse prospective

A ce stade de l'élaboration budgétaire, il est permis d'envisager une dégradation du niveau d'épargne de l'intercommunalité. Cette évolution à la baisse s'explique par des inscriptions de recettes prudentes au regard du contexte et des charges en évolution suite au développement des compétences de l'intercommunalité.



Comme dit plus haut, des compétences nouvelles ont été attribuées à la Communauté de Communes sans transfert des moyens associés. Ainsi, les transports scolaires constituent une charge nette, en 2022, de plus de 87 k€.

Cette tendance à la baisse de l'épargne nette avait déjà été soulignée lors du processus d'élaboration budgétaire de l'exercice 2021 (cf. Conférence des Maires du 17 Mars 2021).

Sans être critique à ce jour, ce niveau d'épargne doit amener à s'interroger. En effet, l'exercice prospectif démontre que si les choses restent en l'état des difficultés ne tarderont pas à apparaître lors des exercices budgétaires futurs.

Lors de la Conférence des Maires du 17 Mars 2021, il avait été proposé deux options afin de contenir la diminution de l'épargne intercommunale et de ne pas remettre en cause le pacte fiscal et financier passé avec les communes (attribution du FPIC) :

- ✓ Une hausse régulière de la taxe GEMAPI au regard de l'accroissement constant des charges liées à l'exercice de cette compétence,
- ✓ Une hausse, à compter de 2022, des impôts fonciers.

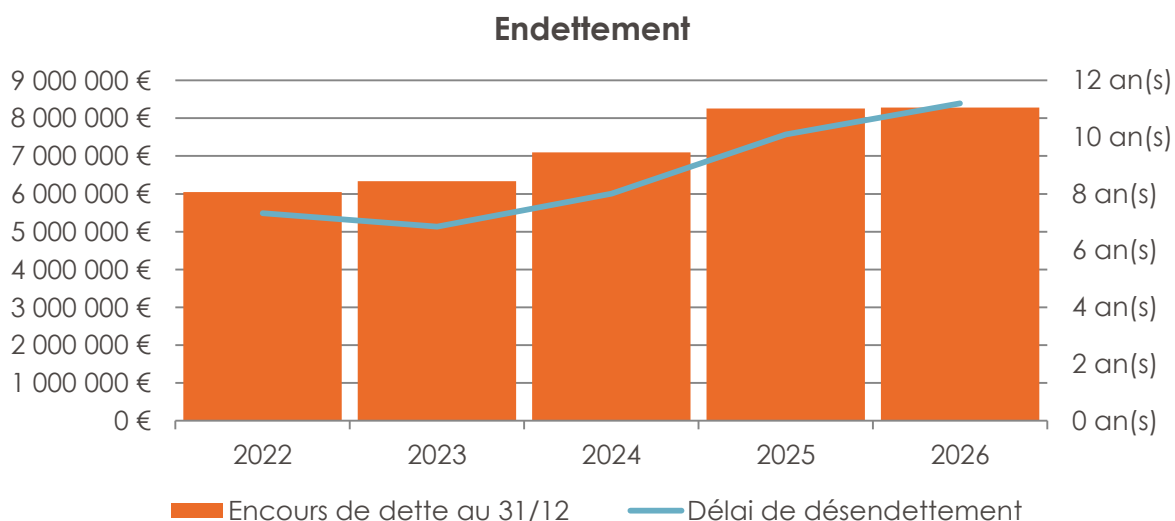
La seconde option n'avait pas été retenue.

Toutefois, le fait que la crise ait perduré a aggravé la situation. Il convient également d'associer à la crise sanitaire, l'inflation galopante. C'est pourquoi, il semble justifier de s'interroger à nouveau sur cette hausse fiscale.

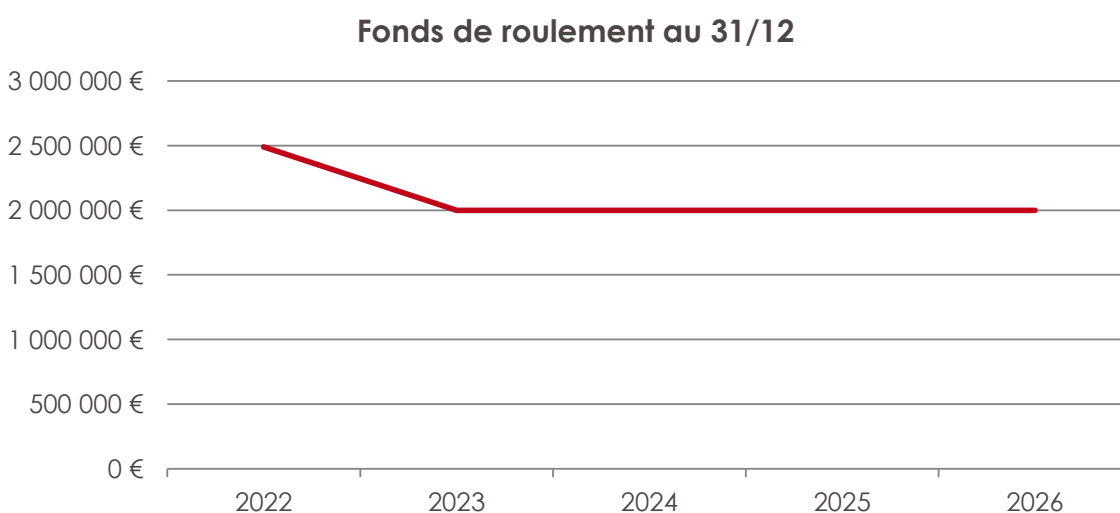
Sur ce point et comme indiqué plus haut, il est essentiel de s'interroger sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, face à une fiscalité étatique (TGAP) qui s'envole, la levée de ressources complémentaires semble indispensable. Ainsi, la présente démarche prospective intègre, dans sa simulation, une éventuelle hausse du taux de TEOM à compter de 2022 en faisant passer ce dernier de 13.52% à 14%. Toutefois, cette hausse ne générera pas les recettes suffisantes afin de couvrir le déficit de ce service. En effet, le déficit est estimé à 270 k€ en 2022 alors que la recette fiscale complémentaire est évaluée à 60 k€. Comme annoncé, les charges de ce service continueront à augmenter dans les années à venir.

(TGAP, investissements au sein du Sevadec à porter via la convention d'Entente, ...). De fait, il pourrait sembler pertinent de se réinterroger, à la fin de cet exercice, sur cette évolution de la TEOM.

Les points précités n'empêcheront pas la dégradation de l'épargne et du niveau d'endettement mais permettront d'en limiter les effets.



Afin de limiter le recours à l'emprunt, il apparaît judicieux pour la Communauté de Communes de La terre des 2 caps de ponctionner son fonds de roulement et de limiter ce dernier à 2 000 k€, tout en sachant qu'il conviendra de continuer à faire face au besoin de couverture notamment généré par le Parc d'Activités des 2 caps.





## B) Les budgets annexes

### Les budgets économiques :

A la clôture de l'exercice 2021, le budget Parc d'Activités des 2 caps génère, de manière logique, un déficit couvert par une consolidation via les réserves du budget général.

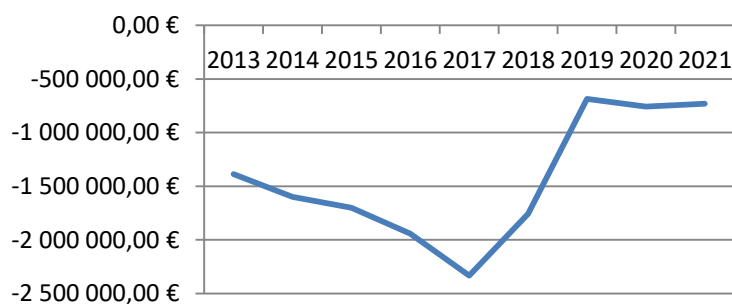
<b>Fonctionnement</b>			
	Réalisé	Engagé	Total
Dépenses	1 866 607,00		1 866 607,00 €
Recettes	1 913 929,43		1 913 929,43 €
Bilan			47 322,43 €

<b>Investissement</b>			
	Réalisé	Engagé	Total
Dépenses	2 740 408,44		2 740 408,44 €
Recettes	1 934 842,76		1 934 842,76 €
Bilan			-805 565,68 €
		Bilan	-758 243,25 €

16

### Evolution du déficit du Parc d'Activités des 2 Caps



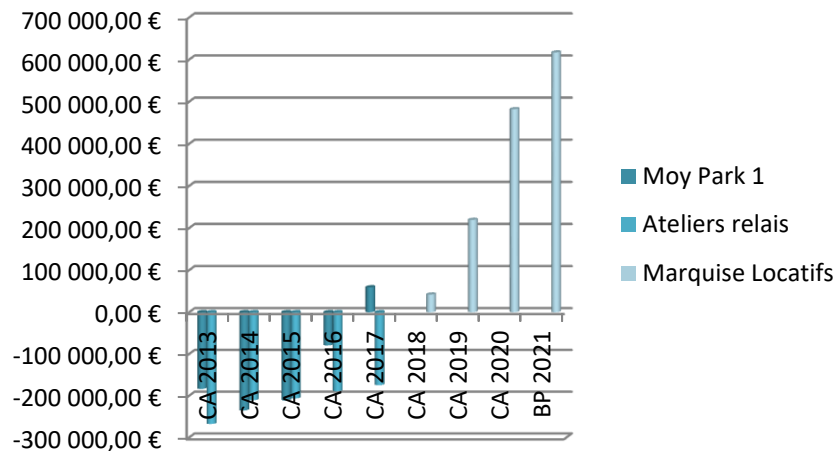
La finalisation des travaux de la dernière phase de viabilisation et les ventes prévues auront pour effet de ne pas générer une forte hausse du besoin de financement en 2022 (868 k€). Ce dernier restera couvert au regard de sa consolidation avec le budget général. Le budget pourrait ainsi être équilibré de la manière suivante :

<b>Fonctionnement</b>	
	Prévision
Dépenses	3 214 551,00
Recettes	3 214 551,00

<b>Investissement</b>	
	Prévision
Dépenses	2 622 144,76
Recettes	2 622 144,76

Le budget Marquise Locatif, générateur d'excédent, sera marqué en 2022 par la fin du bail de l'entreprise Moy Park avec qui les échanges autour du renouvellement sont en cours.



Les autres budgets économiques (ZA Landrtehun-Rety, Maie Foncier, Maie Locatif, ZAE) seront essentiellement marqués par la finalisation de l'étude relative à la requalification de la ZA de la Maie et les investigations nécessaires à cette dernière (étude réseaux, ...).

**Les budgets « DSP » :**

Le budget de la délégation du service public de l'eau potable connaîtra, en 2021 :

- la finalisation de l'opération visant au renforcement de la station de reprise de Rinxent et de la conduite d'adduction associée,
- la sécurisation du captage de Witherthun,
- le lancement de l'étude relative à la ressource en eau à l'échelle du territoire,
- ...

Ce même budget s'équilibrera via les ressources existantes et ne nécessitera pas de révision tarifaire.

La délégation du service public de l'assainissement a connu un rééquilibrage, au profit du délégataire courant 2021. Il n'est pas prévu de nouvelle hausse en 2022 même s'il convient de rester prudent car ce budget connaît certaines tensions. Sur cette base, il est envisagé de :

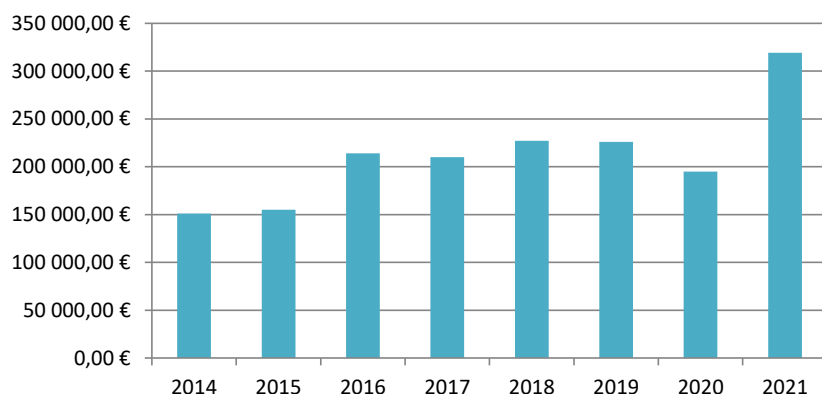
- finaliser l'opération visant à purger les problèmes inhérents au PR Selles,
- remplacer les bâches de stockage des boues,
- avancer sur le zonage d'assainissement,
- reprendre le remboursement des avances de l'Agence de l'Eau

## C) Les régies

### L'office de tourisme :

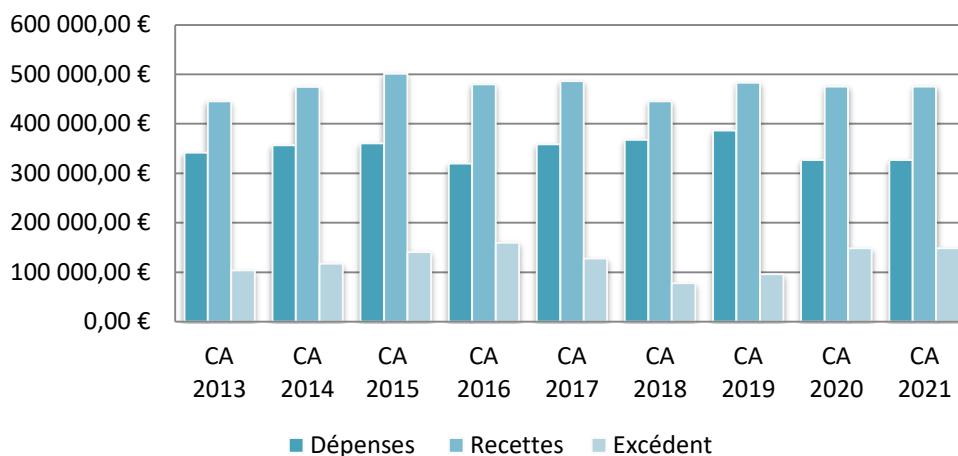
Le budget de l'Office de Tourisme dépend très largement d'une subvention du budget général qui bénéficie des recettes liées à la taxe de séjour. Le retour au régime du réel en 2020 a permis de limiter les pertes liées à la crise sanitaire.

### Taxe de séjour



Le rendement de la taxe précitée, associé aux résultats 2021 de cette régie, permettra de limiter l'apport du budget général. Ce dernier passerait ainsi de 270 k€ à 230 k€.

### Office de Tourisme



### La régie de l'assainissement :

L'année 2022 marquera la reprise du remboursement des avances de l'Agence de l'Eau. La charge complémentaire pour ce budget est évaluée à 220 k€.

La situation financière de cette régie reste très compliquée. Au regard de l'impossibilité de faire évoluer des tarifs déjà très élevés et de l'endettement (cf. ci-dessous), il conviendra d'être prudent en matière de politique d'investissement. Ainsi, les principales actions envisagées concernent des opérations d'extension de réseau qui permettront d'amener des

recettes complémentaires en augmentant le nombre d'utilisateurs. Les communes de Ferques et Rety sont notamment concernées et devront abonder à ces travaux via le fonds de concours.

### La régie de l'eau potable :

Les tarifs de la régie sont maintenant harmonisés entre Wissant et Havelinghen.

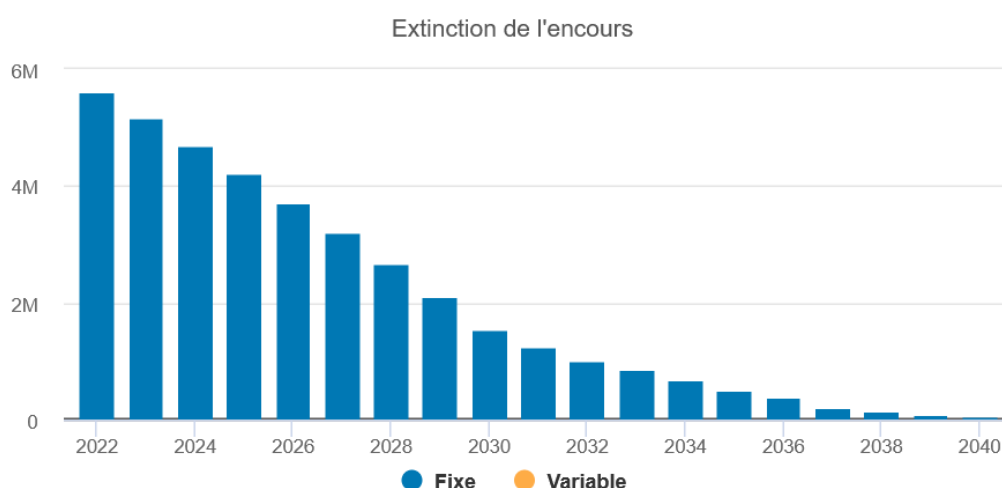
L'année 2021 a permis de dégager un excédent global de 340 k€ qui permet à cette régie d'envisager la réalisation des principaux enjeux connus : cartographie des réseaux, renouvellement de canalisation (plomb, ...), ...

## IV) Etat de la dette de la Communauté de Communes de La terre des 2 caps

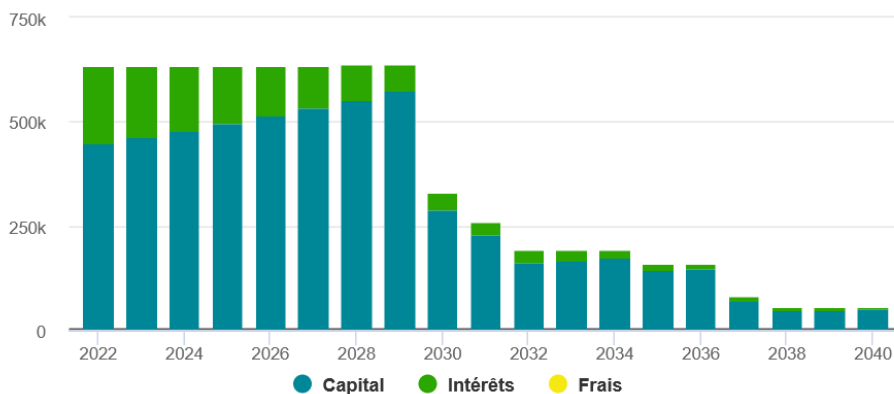
### A) Budget principal

Indicateurs			
Encours	5 614 897,15	Duration *	5 ans, 5 mois
Durée de vie moyenne *	6 ans, 1 mois	Durée résiduelle *	18 ans
		Durée résiduelle Moyenne *	11 ans, 3 mois

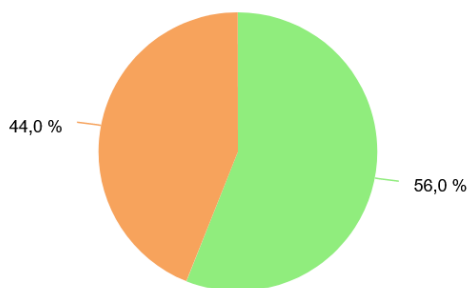
\* tirages futurs compris



### Evolution de l'annuité

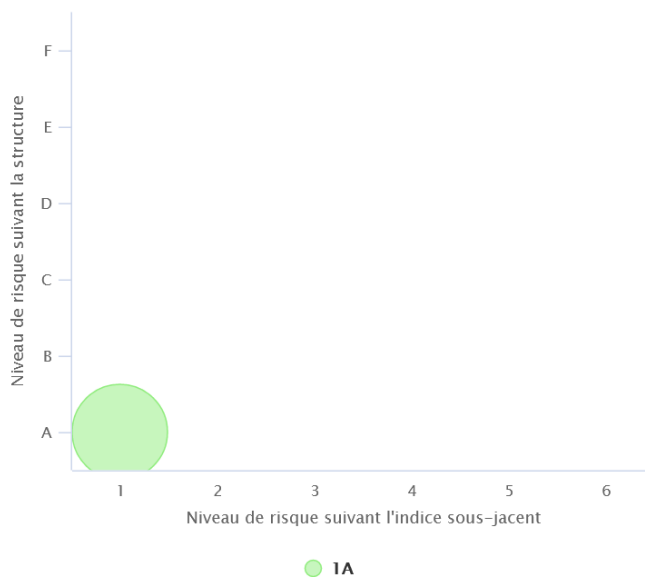


### Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
5 - 10 ans	3 146 115,18
10 - 20 ans	2 468 781,97
<b>TOTAL</b>	<b>5 614 897,15</b>

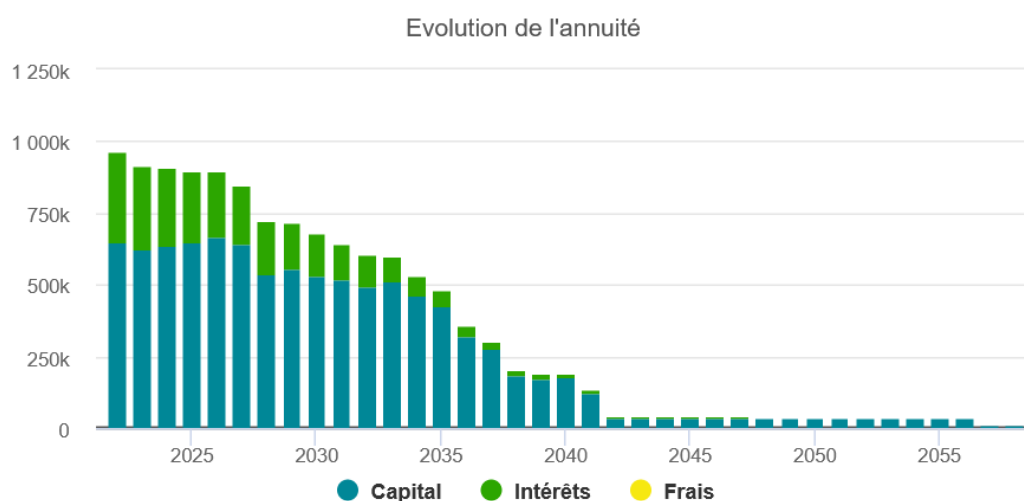
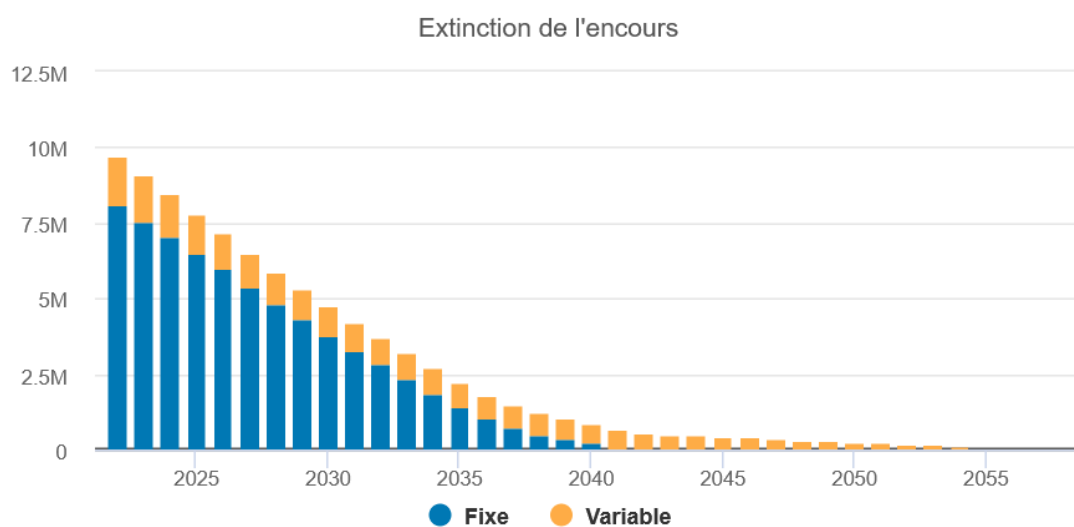
### Classification de l'encours au 03/02/2022 en début de journée selon la charte Gissler



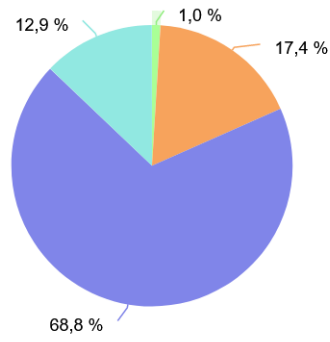
## B) Budget de la régie de l'assainissement (sauf dette AEAP)

Indicateurs			
Encours	9 664 162,47	Duration *	7 ans, 10 mois
Durée de vie moyenne *	8 ans, 11 mois	Durée résiduelle *	36 ans, 3 mois
		Durée résiduelle Moyenne *	16 ans, 8 mois

\* tirages futurs compris



Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	93 070,52
5 - 10 ans	1 681 910,02
10 - 20 ans	6 644 181,93
≥ 30 ans	1 245 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 664 162,47</b>

Classification de l'encours au 03/02/2022 en début de journée selon la charte Gissler

